

Pontcharra, le 5 octobre 2023



Affaire suivie par Brigitte JORGE
Mel : vieassociative@pontcharra.fr

Objet : dossiers de demande de subventions 2024

Madame, Monsieur,

A l'instar des années précédentes, la commune de Pontcharra poursuit son soutien aux associations charrapontaines par la mise en place de dossiers de demande de subvention au fonctionnement et/ou au projet. Le panel d'activités sportives, culturelles et sociales, les manifestations portées par les associations et leurs bénévoles sont une véritable richesse pour notre territoire. A cet effet, je tiens à vous renouveler mes remerciements.

Vous trouverez en téléchargement sur le site de la commune ou sur demande auprès de mon service, les différents dossiers de demande de subvention 2024 en fonction de votre activité. Il vous est possible de remplir un ou plusieurs dossiers décrits ci-dessous :

- Une demande de subvention au fonctionnement de l'association culturelle 2024 sur votre activité 2023.
- Une demande de subvention au fonctionnement de l'association sportive 2024 sur votre activité 2023.
- Une demande de subvention au fonctionnement de l'association à caractère sociale ou solidaire 2024 sur votre activité 2023.
- Une demande de subvention au projet 2024: seuls les projets spécifiques et d'ampleur construits en partenariat avec la commune et se déroulant sur l'année civile 2024 seront éligibles.
- Une demande de subvention 2024 pour médailles, reconnaissances nationales et distinction reçues sur l'année 2023 (ancien combattant etc.).
- Une demande de subvention 2024 pour haut niveau reconnu par le Ministère (sur votre activité 2023).

Je vous précise que ces dossiers sont accessibles sur le site de la ville :

<http://pontcharra.fr/sortir/sports/associations>

.../...

**Ces dossiers doivent être retournés dûment complétés au service Sports,
Vie Associative et Animations avant le dimanche 21 janvier 2024.**

En 2023, mon service a constaté des efforts tangibles des associations dans la remise de dossiers complets. Je compte sur vous pour que cette dynamique se pérennise en 2024. Je vous invite donc à minima à ne pas omettre votre n° SIRET, votre compte rendu d'assemblée générale, votre budget prévisionnel, votre compte de résultat même simplifié, vos éléments concernant les adhérents etc.

Aussi, j'attire votre attention sur le fait que les dossiers incomplets (éléments manquants non justifiés) ne seront pas étudiés et qu'aucune relance ne sera effectuée par mon service. De même, **aucun dossier transmis après le 21 janvier 2024 ne sera étudié.**

Le service Sports, Vie associative et Animations se tient à votre disposition, sur rendez-vous, pour répondre à vos questions relatives aux différents dossiers de demande de subvention.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



L'adjoint délégué aux Sports,
à la vie associative et à l'animation,
Christophe LANSEUR